



COMMISSION NATIONALE ACTIONS CULTURELLES JEUNESSE LEOS

33eme CONCOURS D'ELOQUENCE 2020-2021

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1-Préambule

Depuis plus de trente ans (1989), les clubs LIONS de France organisent chaque année un concours d'éloquence. Ce concours est ouvert à tous les jeunes des districts du multi districts 103DM France ainsi que des districts des départements et territoires Français d'Outre-Mer, de niveau 2°,1ère, Terminale, bac +1 ou équivalent, âgés de moins de 21 ans au jour de la finale nationale, le vendredi 14 mai 2021.

Les clubs LIONS de France permettent de promouvoir ce concours auprès des Établissements scolaires. Ils offrent ainsi aux lycéens de France, désireux de discourir, l'opportunité de mettre en pratique l'exercice de la parole, de la diction. Ces jeunes se révèlent, exprimant, devant un auditoire, leur potentiel d'expression orale, et leurs capacités à développer leur argumentation sur un sujet donné.

Parrainer les candidats en lien avec leurs enseignants, telle est l'idée originale de notre concours.

Article 2- Conditions de participation

Chaque district doit promouvoir le concours auprès des établissements scolaires, par l'intermédiaire de ses clubs, en relation avec le Délégué de la Commission Actions Culturelles, Jeunesse, Léos.

Tout candidat devra être parrainé par un LIONS club.

Les candidats auront à prononcer, en public, un discours de 8 à 10 minutes sur le thème suivant, retenu pour le concours 2021 :

« Notre plus grande gloire n'est pas de ne jamais tomber, mais de savoir nous relever chaque fois que nous tombons » de CONFUCIUS (551–479 av. JC)

Article 3 - Organisation et calendrier

SECTION 1: GÉNÉRALITÉS

Ce concours se déroule en trois phases :

- 1ère phase (facultative) : Présélection des candidats au niveau des clubs, des zones, des régions. Elle est organisée par les clubs, les zones ou les régions, en relation avec le Délégué de la Commission Humanisme, Culture et Francophonie.
- . Un règlement particulier, respectant les règles du présent règlement, pourra être établi par le gouverneur de chaque district afin de prendre en compte les spécificités d'organisation dans le district.
- 2ème phase (obligatoire) : Sélection du candidat de district à la finale nationale Elle est organisée par chaque District, en se conformant aux règles définies dans le présent règlement. Un règlement particulier, respectant les règles du présent règlement pourra être établi par le gouverneur de chaque district afin de prendre les spécificités d'organisation dans le district. Les résultats seront commentés par un membre du jury.
- 3ème phase (obligatoire) : Sélection du Lauréat national du Concours d'Eloquence Elle est organisée à l'occasion de la Convention Nationale du District Multiple. Les résultats seront commentés par un membre du jury.

SECTION 2: 1ère PHASE CLUBS – ZONES – RÉGIONS

A- CHRONOLOGIE

Les clubs fourniront à leur président de zone et au Délégué Actions Culturelles Jeunesse Léos de leur district, pour le 1^{er} mars 2021, dernier délai, les coordonnées de leur unique candidat de club sélectionné.

Les présidents de zone adresseront à leur président de région, ou au Délégué Actions Culturelles Jeunesse Léos pour le 8 mars 2021 dernier délai, les coordonnées de leur unique candidat de zone sélectionné

Les présidents de région, (ou à défaut les présidents de zone) adresseront les coordonnées du candidat de région sélectionné au Délégué Actions Culturelles Jeunesse Léos de leur District, pour **le 15 mars 2021**, dernier délai. La possibilité est donnée au Délégué du district d'accepter 1 ou 2 candidats par régions.

B- COMPOSITION DU JURY (5 MEMBRES)

• Règles générales relatives au jury

Aucun des membres de jury, ne doit appartenir à un Lions Club présentant un candidat. Tout jury sera présidé par un Lions.

Un président d'honneur, reconnu dans sa profession, pourra être nommé, parmi les membres du jury, par le président de jury et après avis du président de la commission pour le jury de la phase finale.

- Présélection au niveau du Club :
- Un avocat
- Un journaliste
- Un enseignant
- Deux membres du club n'exerçant pas les professions ci-dessus.
- Présélection au niveau de la Zone :
- Un avocat
- Un journaliste
- Un enseignant
- Le président de zone
- Le Délégué de District à la Commission Actions Culturelles Jeunesse Léos ou à défaut son chargé de mission .
- Présélection au niveau de la Région :
- Un avocat
- Un journaliste
- Un enseignant
- Le président de Région,
- Le Délégué de District à la Commission Actions Culturelles Jeunesse Léos ou à défaut le chargé de mission.

NOTATIONS:

Tous les membres du Jury doivent avoir reçu l'imprimé "Cotation du Concours d'Eloquence".

Un rappel sera fait par le président à tous les membres du jury qu'ils ne doivent pas noter une épreuve orale de philosophie mais qu'ils sélectionnent un Lauréat d'un Concours d'Eloquence.

SECTION 3: 2ème PHASE – La Finale du District

La finale du district aura lieu **fin mars 2021**. Les candidats prononcent oralement leurs discours sur le thème défini à l'Article 1 du présent règlement devant un Jury composé :

- d'un avocat,
- d'un journaliste,
- d'un enseignant,
- d'un délégué de district LEO
- du Délégué de District à la Commission Nationale Actions Culturelles Jeunesse Léos
- du Gouverneur du District.

Une grille de notation, servira de base d'évaluation au jury, avec la répartition suivante de points .

- l'éloquence sur 11 points,
- le fond sur 6 points
- et la présentation du candidat sur 3 points.

Après avoir entendu chacun des concurrents, le jury désignera le gagnant qui deviendra le "lauréat du district". Il ne pourra pas y avoir de candidat « ex-æquo ».

Il se présentera alors devant les congressistes de chaque district lors de leur congrès de printemps et prononcera à nouveau son discours dans les mêmes conditions. (Les frais du lauréat, d'hôtel et de restauration, de transport devant prononcer son discours lors du congrès, seront pris en charge par chacun des districts.)

Les districts adresseront au Président de la Commission Nationale Actions Culturelles Jeunesse Léos, au plus tard le **1er mai 2021**, le dossier complet de leur lauréat (fiche d'inscription, engagement, et autorisation parentale) avec une photo d'identité numérisée.

Chaque district récompensera à sa charge ses meilleurs candidats et le "lauréat" bénéficiera d'une récompense d'une valeur de : 1 er 400 € - 2 ème 300€ - 3 ème 200

SECTION 4: 3ème PHASE - CONVENTION NATIONALE

La troisième phase se déroulera lors de la Convention Nationale des LIONS Clubs de France, qui aura lieu à Marseille **les 13,14 et 15 Mai 2021** entre tous les lauréats de district. En cas de défaillance du candidat lauréat, le district désignera le candidat classé second, afin que chaque District soit représenté à la finale.

Le candidat perdra ses droits au Prix du District du Lions Clubs International qui pourra être attribué à un ou plusieurs autres candidats, et ceci à la discrétion du gouverneur.

Les frais de déplacement des lauréats sont pris en charge par le District qu'ils représentent.

Le candidat (ou la candidate) pourra être accompagné(e) d'un membre de sa famille. Les frais, transport, hébergement de l'accompagnant seront à la charge de ce dernier, il ne pourra prétendre à aucun défraiement.

Les frais de déplacement des membres du jury, extérieurs au LIONS Club, sont pris en charge par le DM 103 sur présentation de justificatifs ainsi que le déjeuner du vendredi 14 mai 2021.

Le District Multiple 103 France prendra en charge les frais d'hébergement et de repas pour les lauréats participant à la finale nationale du jeudi 13 mai 2021 au soir (dîner inclus) au vendredi 14 Mai 2020 à midi (déjeuner inclus). Pour les finalistes la prise en charge est assurée jusqu'au samedi matin (petit déjeuner inclus). Le lauréat est pris en charge jusqu'au samedi 15 déjeuner inclus.

Les candidats finalistes seront invités le vendredi 14 mai à participer au Diner de Gala

« Soirée de l'amitié »

Le DM 103 invite le Candidat Lauréat avec ses parents (s'ils sont présents) au dîner de Gala le vendredi 14 mai.

Article 4- Déroulement de la finale

SECTION 1 : DÉROULEMENT DU CONCOURS

La finale du Concours d'Eloquence 2020-2021 se déroulera **le vendredi 14 Mai 2021**, à la Convention Nationale de Marseille de la façon suivante :

Le vendredi matin, après tirage au sort de l'ordre des candidats, chacun d'entre eux effectuera la même prestation que celle effectuée au niveau de son district dans une salle ouverte au public et devant un jury composé :

- d'un avocat,
- d'un journaliste,
- d'un enseignant,
- du président national des LEO
- du Gouverneur responsable de la commission Actions Culturelles Jeunesse Léos ou de son représentant (Président du jury).
- A l'appui de la grille de notation et après délibérations, le jury désignera une sélection des **trois meilleurs finalistes**.

Il ne pourra pas y avoir de candidat « ex-æquo ».

- Le vendredi après-midi, un nouveau thème élaboré dans la mouvance du thème initial sera proposé aux 3 finalistes qui disposeront alors de deux heures pour préparer leur développement et le texte de leur intervention, sans aucune aide extérieure : notes, livres ou supports informatiques étant prohibés.
- Les finalistes se présenteront de nouveau devant le public et tiendront leur discours

devant le même jury qui, après délibérations, désignera le lauréat national du Concours 2020-2021. Celui-ci aura l'obligation d'une nouvelle prestation (texte de la prestation du vendredi matin) devant l'ensemble des membres présents à la Convention Nationale. Les résultats seront commentés par un membre du jury.

SECTION 2. PRIX RÉCOMPENSES

Les prix seront pour le lauréat de 1000 €, le deuxième 600 € et le troisième 300 € et un diplôme avec leur classement.

Article 5- Participation

Le gagnant de ce Concours National d'Éloquence ne pourra plus se représenter.

Article 6- Engagement

Le fait de participer au présent concours implique pour les participants l'acceptation du présent règlement et des décisions des jurys du LIONS Clubs International.

Article 7- Droit d'auteur et droit d'image Engagement

Chacun des candidats participant au concours accepte par avance que le texte de son discours, son enregistrement sonore ou vidéo soit éventuellement publié et utilisé gracieusement par le LIONS Clubs International pour la promotion de ses actions. Il déclare sur l'honneur que son droit d'auteur n'a fait à ce jour l'objet d'aucune autre convention et qu'il demeure libre d'en disposer. Le candidat (ou son représentant pour les mineurs) autorise pendant toutes les phases du concours la prise de photos et de vidéo et la publication sans contrepartie financière des images sur lesquelles il apparait ; ceci, sur tous supports (presse-écrite, audiovisuel, informatique, internet ...) et sans limitation de durée, dans le cadre de la promotion du concours d'éloquence et des actions organisées par le LIONS Clubs International.

Article 8- Annulation

Le District Multiple 103 France ne pourra être tenu pour responsable si, pour quelque raison que ce soit, ce concours devait être annulé.

Paris le 1^{er} juillet 2020

GOUVERNEURS

Commission nationale Actions Culturelles Jeunesse Léos 2020-2021

Marie-Christine JAVERNEAUD

District Centre Ouest

Georges SALEMI

District Nord

PRÉSIDENTE

Commission nationale Actions Culturelles Jeunesse Léos 2020-2021

Marie-Paule TRICHET

District Côte d'Azur Corse